

## **AMÉLIORER L'INTERFACE SCIENCE-POLITIQUE DANS LE DOMAINE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES**

### **La vision de l'IUCN pour une plateforme intergouvernementale et multi-acteurs sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)**

#### **Convention sur la diversité biologique**

**Quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA14, 10-21 mai 2010, Nairobi, Kenya) et troisième réunion du groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention (WGRI3, 24 -28 mai 2010, Nairobi, Kenya)**

Le présent document expose la vision de l'IUCN sur la fonction et la forme qui permettraient à l'IPBES de constituer l'interface science-politique la plus efficace et la plus adaptée sur la biodiversité et les services écosystémiques. Cette vision est le fruit de réflexions issues des discussions et des négociations tenues à ce jour, notamment lors des première et deuxième réunions de l'IPBES, des conclusions de l'Analyse des lacunes des mécanismes d'interface science-politique existants actuellement (« Gap analysis »), ainsi que des perspectives de la communauté scientifique et de la société civile<sup>1</sup>.

#### **1) L'INTERFACE SCIENCE-POLITIQUE**

Les interfaces entre les sciences et les politiques sont des processus sociaux qui englobent les relations entre les scientifiques et les acteurs du processus de décision politique, et qui permettent des échanges, une coévolution et une construction commune des connaissances aux fins d'enrichir la prise de décision à différents échelons<sup>2</sup>. Elles doivent répondre à deux exigences principales : a) l'information scientifique doit correspondre aux besoins politiques et doit être formulée de façon à être accessible aux décideurs et aux responsables politiques, et b) les décideurs et les responsables politiques doivent d'une part formuler leurs demandes ou leurs questions d'une manière permettant aux scientifiques de fournir les informations pertinentes, et d'autre part prendre en compte les informations scientifiques disponibles dans leurs délibérations. La figure 1 illustre cette relation bidirectionnelle et cyclique de l'interface science-politique.

---

<sup>1</sup> Voir résumé des points de vue de la communauté scientifique et de la société civile au sens large dans UNEP/IPBES/2/INF/4

<sup>2</sup> Sybille van den Hove, 2007 (Traduction française)

On considère généralement que les principaux attributs des interfaces entre les sciences et les politiques sont l'acuité, la crédibilité et la légitimité<sup>3</sup> :

**l'acuité**, ou pertinence, reflète la capacité de réagir aux conditions et aux préoccupations des décideurs politiques, et d'établir un lien avec des questions sur lesquelles les décideurs mettent l'accent ou exercent un contrôle ;

**la crédibilité** reflète la vraisemblance des connaissances produites pour un utilisateur défini, c'est-à-dire la mesure selon laquelle les acteurs perçoivent les faits, théories, idées, modèles, croyances causales, scénarios et options énoncés comme valables, ou du moins comme une meilleure indication de la manière dont le monde fonctionne ou de la façon de traiter un problème particulier ; et

**la légitimité** reflète l'équité, l'acceptabilité politique, la transparence et la confiance perçues dans les processus à l'interface science-politique, à savoir l'impression que ses processus ont été respectueux des valeurs et des croyances divergentes des parties prenantes, sans préjugé dans sa conduite et équitable dans son traitement de points de vue et d'intérêts divergents.

Une interface science-politique efficace doit remplir quatre conditions principales, à savoir :

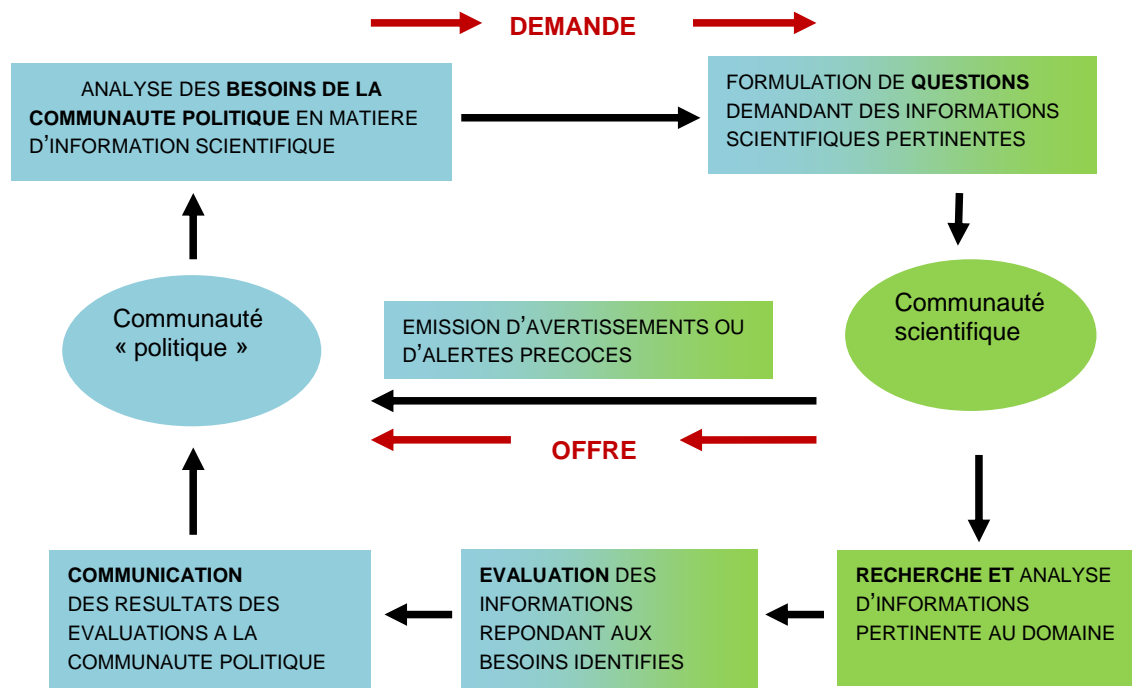
- a. établir une **base de connaissances commune et partagée** qui soutienne efficacement les politiques, y compris en encourageant les recherches pluridisciplinaires pertinentes sur le plan politique et l'intégration appropriée de connaissances non formelles, d'observation et de suivi à long terme, de modèles et de scénarios, ainsi que d'évaluations ;
- b. promouvoir un **dialogue efficace entre les sciences et les politiques** ainsi qu'avec d'autres intervenants et détenteurs de savoir concernés, par divers biais tels que des mécanismes officiels d'avis politiques, des dispositifs d'alerte précoce et d'analyse prospective, la communication et autres moyens permettant de cibler efficacement les décideurs ;
- c. fournir les capacités fondamentales nécessaires à la **pleine participation, dans le cadre de l'interface science-politique, de l'ensemble des intervenants et détenteurs des savoirs**, que ce soit pour établir la base de connaissances commune et partagée, pour communiquer plus efficacement, ou pour utiliser efficacement les connaissances au profit de l'action politique et de la mise en œuvre des politiques ;
- d. accroître la **synergie et la cohérence en coordonnant** les différents acteurs et activités, à tous les niveaux et parmi les divers secteurs et disciplines.

Dans la pratique, il n'existe pas de modèle universel pour l'interface science-politique. Ces mécanismes peuvent être de nature très différente, certains étant plus formels que d'autres, plus proches des processus scientifiques que politiques ou inversement. Ils peuvent aussi avoir des fonctions principales différentes, telles que le renforcement des capacités, la coordination ou mobilisation, ou encore l'intervention à différentes étapes du processus politique : alerte précoce, identification des enjeux, ou encore, formulation, mise en œuvre et évaluation des politiques.

---

<sup>3</sup> Cash et al., 2003; Jasanoff & Martello, 2004; Farrell & Jäger, 2006; Mitchell et al., 2006.

Figure 1 : Le cycle de l'interface science-politique



## 2) LA NECESSITE DE L'IPBES

L'Analyse des lacunes des mécanismes d'interface « science-politique » existants actuellement (« Gap analysis ») a révélé que même si les mécanismes existants sont nombreux, il reste des faiblesses considérables dans l'interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à toutes les échelles<sup>4</sup>. Sur la base de ces constatations, il a été reconnu que pour renforcer l'interface entre la science et la politique, les cinq conditions suivantes devaient être réunies :

1. **l'indépendance** scientifique (crédibilité, pertinence et légitimité) ;
2. **la production de connaissances** (favoriser une collaboration et une coordination renforcées en vue de la création de bases de connaissances communes et partagées) ;
3. **l'évaluation des connaissances** (évaluations périodiques et ponctuelles pour produire et diffuser des informations politiquement pertinentes sans pour autant être normative) ;
4. **l'utilisation des connaissances pour** soutenir la formulation et la mise en œuvre des politiques ; et
5. **le renforcement des capacités** afin de consolider l'interface science-politique aux niveaux des acteurs de la science comme de la décision politique.

Les possibilités ne manquent pas de renforcer les processus et institutions existant à l'interface entre les sciences et les politiques afin de remplir ces conditions, partiellement ou entièrement. Il n'existe toutefois aucun mécanisme établi et permanent fournissant des connaissances scientifiques crédibles et faisant autorité pour agir sur les divers processus politiques liés à la biodiversité et aux services écosystémiques à tous les niveaux. Les évaluations internationales périodiques et les avis scientifiques fournis à divers

<sup>4</sup> L'Analyse des carences des mécanismes d'interface « science-politique » existant actuellement (UNEP/IPBES/2/INF/1, en anglais seulement) a été préparée sur la base d'une demande formulée par plusieurs pays lors de la première réunion consultative sur l'IPBES tenue du 10 au 12 novembre 2008 à Kuala Lumpur, Malaisie

processus politiques associés à la biodiversité et aux services écosystémiques demeurent ponctuels et, même s'il est possible de renforcer certains mécanismes, il reste encore des possibilités considérables d'ajouter de la valeur, de combler les lacunes, et d'améliorer la synergie et l'efficacité en créant un nouveau mécanisme. Qui plus est, si l'on voulait renforcer suffisamment les mécanismes en place pour remplir toutes ces conditions, il faudrait modifier considérablement ces derniers, voir même les restructurer, y compris au niveau de leur gouvernance. Il serait ainsi plus efficace et économiquement plus avantageux d'établir une Plateforme pluridisciplinaire globale qui renforcerait l'ensemble du dispositif actuel.

Le présent document d'orientation sur l'IPBES insiste sur la nécessité de doter l'IPBES d'une fonction répondant efficacement aux besoins recensés, et d'une forme satisfaisant légitimement à ces exigences, y compris en mobilisant de multiples intervenants. Les éléments envisagés quant au rôle et à la forme de l'IPBES sont développés ci-dessous.

### 3) LE RÔLE ET LES FONCTIONS DE L'IPBES

À la lumière des cinq conditions énumérées ci-dessus et d'un examen des processus existants qui remplissent certaines d'entre elles, la Plateforme aura pour rôle essentiel de fournir aux processus décisionnels pertinents des avis scientifiques indépendants, faisant autorité et évalués par des pairs, sur les changements touchant la biodiversité et les services écosystémiques, leurs incidences sur le bien-être humain, et les mesures d'intervention à renforcer ou mettre en place à différents niveaux. L'IPBES devrait être établie en vue de devenir la référence internationale à l'origine des informations scientifiques politiquement pertinentes sur la biodiversité et les services écosystémiques, répondant ainsi aux besoins des décideurs des différents secteurs de l'environnement, et à la jonction entre l'environnement et le développement.

L'IPBES devrait avoir pour thématique globale la biodiversité et les services écosystémiques (jonction entre environnement et développement). Ainsi, les évaluations et ses autres fonctions associées à l'IPBES devraient englober l'état et les tendances de la biodiversité et des services écosystémiques, ainsi que l'incidence des changements de la biodiversité sur le bien-être humain. L'IPBES devrait également évaluer les facteurs de changement de la biodiversité ainsi que les solutions disponibles pour répondre aux tendances actuelles et futures de changements. À cet effet, l'IPBES devra aussi bien s'appuyer sur les connaissances scientifiques que les savoirs traditionnels.

Les fonctions de l'IPBES doivent répondre à chacun des cinq besoins recensés par l'Analyse des lacunes. Le premier, **l'indépendance scientifique**, est non seulement un besoin mais aussi un principe qui devrait présider à l'établissement et à la mise en œuvre de l'IPBES. Les résultats et les produits de la future interface, tout comme le processus permettant de les obtenir, doivent être crédibles, légitimes et pertinents. Quant aux quatre autres besoins recensés, l'IPBES pourrait les satisfaire de la manière suivante :

#### 1. Faciliter et stimuler la production de connaissances :

La Plateforme ne devrait pas entreprendre elle-même de recherche. Son rôle serait plutôt de mettre en évidence les lacunes de la connaissance en fonction des besoins exprimés par les acteurs de la décision politique. Ces dernières devraient ainsi être comblées par des travaux de recherche supplémentaires, l'IPBES jouant un rôle important de catalyseur de cette recherche pour permettre à l'information scientifique existante de contribuer efficacement à l'élaboration des politiques. Un deuxième service apporté par l'IPBES pourrait prendre la forme d'un mécanisme de synthèse pour répondre aux besoins de connaissances exprimés par les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et d'autres bénéficiaires et, ce faisant, permet ainsi à la future Plateforme de devenir un solide processus international d'examen par les pairs dont les contributions scientifiques sont utilisées pour l'élaboration des politiques.

En outre, pour faciliter la production adaptée des connaissances, l'IPBES devrait veiller à ce que des orientations soient transmises à la communauté scientifique concernant les priorités des besoins en termes de décisions politiques, par exemple :

- en transmettant les demandes directes émanant des organes subsidiaires des AME et autres processus concernés aux réseaux scientifiques, et en organisant des réunions de représentants de la communauté scientifique pour planifier une réponse à ces besoins ;

- en compilant des recueils science-politique pour sensibiliser la communauté scientifique aux principaux besoins exprimés par les décideurs politiques et aux lacunes dans les connaissances nécessaires à l'élaboration des politiques ;
- en assurant la liaison avec les organisations et réseaux scientifiques internationaux, tels que ICSU (International Council for Science), DIVERSITAS et l'IHDP (Programme international des dimensions humaines du changement global de l'environnement) et avec les institutions nationales de financement de la recherche, afin de favoriser une partie des investissements dans des programmes scientifiques qui répondent de façon pertinente aux besoins des décideurs politiques.

## 2. L'évaluation des connaissances :

L'évaluation des connaissances s'appuie sur la production de connaissances à partir desquelles un jugement critique est apporté pour éclairer les décideurs. Le processus d'évaluation des connaissances conduit à renseigner les divers processus politiques sur l'état des connaissances aujourd'hui disponibles, à identifier les lacunes existantes, à définir les priorités à venir en terme de production de connaissances complémentaires. La production et l'évaluation des connaissances sont donc des processus étroitement liés.

Il est proposé que l'IPBES ait pour fonction essentielle de soutenir et d'entreprendre dans certaines mesures des évaluations à différentes échelles, répondant ainsi à la demande nationale, régionale et internationale des gouvernements, des organes subsidiaires des AME et autres instances politiques. Plus précisément, l'IPBES pourrait :

- fournir un appui technique aux institutions publiques des pays pour leur permettre d'entreprendre des **évaluations nationales**. Ces demandes seraient adressées par les gouvernements nationaux directement à la Plateforme. Toutefois, l'IPBES ne soutiendrait pas directement les évaluations sub-nationales (voir aussi ci-après, la section sur le renforcement des capacités) ;
- entreprendre ou appuyer techniquement des **évaluations régionales**, en s'appuyant sur des évaluations nationales lorsqu'elles sont disponibles. Ces évaluations régionales pourraient être entreprises par l'IPBES à la demande d'organismes régionaux et/ou de regroupement de gouvernements nationaux des régions en développement ;
- entreprendre **périodiquement des évaluations mondiales complètes**, en s'appuyant sur les évaluations nationales et régionales disponibles. Ces évaluations mondiales seraient entreprises à la demande des membres représentés au sein du mécanisme de gouvernance de l'IPBES ;
- réaliser des **évaluations thématiques**, mondiales et régionales, fondées sur des demandes formulées par les organes subsidiaires des AME et par les membres représentés au sein du mécanisme de gouvernance de l'IPBES, en examinant les besoins de la communauté politique, y compris ceux des agences des Nations Unies. Des critères devraient également être établis pour aider la Plateforme à hiérarchiser les évaluations thématiques en fonction des ressources disponibles.

L'IPBES permettrait également de faciliter **l'intégration des évaluations menées dans différentes régions et à différentes échelles**. Cette fonction serait particulièrement importante pour les futures évaluations régionales et mondiales, qui pourraient ainsi s'appuyer sur les évaluations nationales ou sub-nationales. Sa conduite nécessiterait de développer des méthodologies de références pour conduire les évaluations, d'élaborer et d'adopter des cadres d'évaluation de référence ainsi que des indicateurs utilisables à différentes échelles. Ces outils pourraient être utilisés par l'IPBES et par d'autres processus d'évaluation permettant ainsi l'intégration et l'analyse des données entre les régions et entre les différentes échelles.

L'IPBES ne se contenterait pas uniquement d'appuyer et d'entreprendre des évaluations, mais pourrait aussi avoir une fonction **d'analyse prospective et d'alerte précoce**. Cette fonction s'appuierait sur les évaluations à conduire et permettrait d'évaluer rapidement les principaux problèmes émergents à porter à l'attention des organisations membres de l'IPBES.

Plusieurs initiatives d'évaluation existantes ou émergentes portent également sur une partie des champs thématiques proposés pour l'IPBES. **Une synergie devra nécessairement être recherchée avec les évaluations mondiales en cours**, notamment le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris ses aspects socio-économiques, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'Évaluation des ressources forestières, le Rapport

mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, et les Rapports sur l'avenir de l'environnement mondial du PNUÉ. L'IPBES pourrait en outre aider à déterminer lequel, parmi ces divers processus, serait le mieux adapté pour répondre aux demandes d'informations qui lui parviennent. En complément de l'existence de ces évaluations mondiales, de nombreuses autres sont aujourd'hui conduites à l'échelle mondiale intermédiaire sous les auspices de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (Millenium Ecosystem Assessment) et de son processus de suivi. L'IPBES apportera l'assurance d'une efficace coordination et d'une bonne intégration entre ces évaluations à multiples niveaux.

L'IPBES devrait **répondre aux besoins en matière d'évaluation exprimés par les multiples conventions et processus d'élaboration de politiques**, et devrait aussi déterminer les publics cibles et les besoins d'information plus larges qui existent dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques, y compris au sein de la société civile. Les évaluations de l'IPBES devraient répondre aux besoins de connaissance exprimés par les gouvernements nationaux à travers les organes subsidiaires de différentes instances décisionnelles internationales, incluant en particulier la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), la Convention Ramsar sur les zones humides d'importance mondiale, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la Convention sur les espèces migratrices (CMS), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention du patrimoine mondial et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGR). Ces évaluations devront avoir une large portée qui s'étendra aux décideurs et aux praticiens de secteurs comme la santé, l'agriculture, la planification, le développement et les finances. L'IPBES concernera donc un **vaste public, dépassant largement les AME**, et comprenant certaines agences des Nations Unies<sup>5</sup>, le processus de la Commission du Développement Durable des Nations-Unies, le processus des Objectifs du Millénaire (ODM), ainsi que la société civile, gouvernements locaux, communauté scientifique, acteurs non gouvernementaux de l'environnement et du développement. Bien que la hiérarchisation des demandes d'information soit essentielle pour l'IPBES, ce sont les évaluations répondant aux multiples besoins des AME, des agences des Nations Unies et de la société civile qui toucheront les publics les plus larges et qui seront les plus pertinentes pour la conservation et l'utilisation de la biodiversité et des services écosystémiques, ainsi que pour le développement durable.

### 3. L'utilisation des connaissances :

Utiliser les connaissances consiste à tenir compte des conclusions des évaluations et de l'impact des processus d'évaluation pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. L'IPBES devrait jouer un rôle clé dans l'identification, la compilation et la diffusion d'outils et de méthodes – tels les outils d'évaluation économique, les scénarios et les outils d'analyse comparative – afin de permettre aux connaissances produites par l'IPBES et d'autres processus scientifiques d'être mieux prises en compte dans les processus politiques nationaux et d'autres horizons. Les documents élaborés dans le cadre du suivi de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire pourraient également être diffusés et utilisés plus largement au titre du soutien de l'IPBES à l'utilisation des connaissances.

La communication est essentielle pour garantir l'utilisation des connaissances, aussi est-il primordial que l'IPBES assure la diffusion de ses conclusions auprès des responsables politiques et d'un public élargi, y compris les médias et le grand public. Une communication efficace est la clé de voûte d'une évaluation scientifique réussie et de la prise en compte effective des conclusions. Pour communiquer le plus efficacement possible avec différents types d'acteurs stratégiques, l'IPBES devrait produire des documents de synthèse pour toutes ses réalisations, ciblant des secteurs, des décideurs ou des processus particuliers, le cas échéant, suite à des demandes précises.

---

<sup>5</sup> Les agences des Nations Unies concernées incluent l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation internationale du travail (OIT) et le Fonds International pour le Développement de l'Agriculture (FIDA).

#### 4. Renforcer les capacités pour améliorer l'interface science-politique et intégrer la biodiversité et les services écosystémiques pour le bien-être humain :

En termes d'efficacité, l'IPBES aurait beaucoup à gagner d'un renforcement des capacités, afin de mettre en œuvre une science répondant aux besoins exprimés par la communauté politique, d'apprécier ces résultats par le biais d'évaluations scientifiques, et d'utiliser les informations obtenues dans le processus décisionnel. La Plateforme pourrait directement mener des activités de renforcement des capacités, notamment en produisant et en favorisant l'élaboration de matériel de formation sur l'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques, et en offrant aux scientifiques et aux décideurs des pays en développement et des pays développés des possibilités de participation à la démarche scientifique tout autant que des opportunités de mieux comprendre les processus d'établissement des politiques. L'IPBES pourra aussi contribuer de manière indirecte au renforcement des capacités, notamment en contribuant à la prise de conscience internationale sur les enjeux de la science et de l'importance d'identifier des solutions pertinentes au regard des besoins en matière de décisions politiques et de prise en compte de ces dernières dans les processus de décision nationaux et internationaux. L'IPBES pourrait donc jouer en rôle précieux en matière de renforcement des capacités, notamment :

- en fournissant un appui technique aux évaluations nationales et régionales, y compris par une formation aux méthodologies d'évaluation et à l'utilisation des différents outils et méthodes existants ;
- en offrant des possibilités de bourses aux jeunes et aux scientifiques des pays en développement pour leur permettre de participer à des évaluations nationales, régionales, mondiales et thématiques, leur facilitant ainsi l'accès aux données et aux réseaux scientifiques internationaux ;
- en établissant un réseau des réseaux scientifiques afin de fournir un accès à l'expertise et à l'information dans les pays en développement et les pays développés, renforçant ainsi la capacité des institutions de ces pays à trouver les compétences techniques et les informations nécessaires aux évaluations ;
- en favorisant une meilleure compréhension des processus politiques de la part de la communauté scientifique, et en aidant les milieux politiques à mieux comprendre les processus et les approches scientifiques.

À l'instar d'autres fonctions de l'IPBES, les activités de renforcement des capacités devraient venir compléter le mandat d'autres organisations et s'appuyer sur des initiatives en cours. Les gouvernements et autres organisations qui soutiennent l'établissement et la mise en œuvre de l'IPBES pourraient apporter leur contribution à des activités de renforcement des capacités, en garantissant, par exemple, un libre accès aux revues scientifiques et une plus grande disponibilité de données géoréférencées en guise de contribution au renforcement de l'interface science-politique et de la communauté scientifique des pays en développement, et sans que de telles activités fasse nécessairement partie intégrante de l'IPBES. La Plateforme pourrait en outre jouer un rôle complémentaire en recensant les besoins en matière de renforcement des capacités ainsi qu'en mobilisant les donateurs pour les encourager à répondre financièrement à ces besoins.

#### 4) LA FORME ET LES MODALITES PROPOSEES POUR L'IPBES

La forme et les modalités suivantes sont proposées pour permettre à l'IPBES de fonctionner comme un mécanisme efficace à même de remplir les fonctions décrites plus haut. Parmi les principes clés sur lesquels l'IPBES et la mise en œuvre de ses activités devraient reposer figurent :

- **l'indépendance** : l'IPBES devrait être indépendante sur le plan scientifique et politique. L'équilibre régional et la participation de l'ensemble des acteurs concernés à la mise en œuvre de l'IPBES aideraient à garantir la neutralité politique des processus et des conclusions de la Plateforme ;
- **l'excellence scientifique** : l'IPBES devrait être établie en vue de devenir la référence scientifique internationale et de refléter l'état des connaissances relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques ;
- **l'universalité** : l'IPBES devrait veiller à assurer la légitimité en favorisant la participation, l'engagement et le soutien des utilisateurs gouvernementaux, intergouvernementaux et multipartites, tout en garantissant une participation équilibrée du point de vue géographique, entre hommes et femmes et entre les disciplines à sa conception et sa mise en œuvre ;

- **la transparence** : les procédures appliquées par l'IPBES pour hiérarchiser, sélectionner, élaborer et approuver les évaluations et leurs conclusions devraient être clairement établies et largement disponibles ;
- **la multidisciplinarité** : une valeur ajoutée essentielle de l'IPBES est son champ d'action : biodiversité, services écosystémiques et lien entre environnement et développement. Pour remplir ses fonctions d'évaluation et d'utilisation des connaissances, l'IPBES devrait inclure les disciplines environnementales, sociales et économiques dans ses travaux ;
- **l'efficacité** : l'IPBES devrait s'appuyer sur les processus et évaluations existants – en particulier à l'échelle nationale et régionale - et assurer la liaison avec d'autres institutions et mécanismes actifs à l'interface entre les sciences et les politiques à des échelles multiples.

### **La gouvernance de l'IPBES**

Les composantes clés de la structure de gouvernance de l'IPBES devraient être les suivantes : la plénière, l'organe exécutif (ou bureau), les groupes de travail permanents et groupes « spécifiques » ponctuels, et le secrétariat. Si ces organes sont adéquatement constitués et mandatés, un comité scientifique séparé sera inutile. La structure de gouvernance de l'IPBES exigera un mécanisme financier adéquat et durable.

La **plénière de l'IPBES** devrait comprendre des gouvernements (pays membres des organisations hôtes) et des représentants des AME, des agences des Nations Unies et de la société civile. Les représentants des secrétariats des AME, des agences des Nations Unies et de la société civile devraient être autorisés à participer activement à chacun des points de l'ordre du jour de la plénière. La plénière devrait être la plus haute instance du processus décisionnel de l'IPBES et se prononcer sur l'approbation des budgets et plans de travail, ainsi que sur l'établissement des groupes de travail et/ou des groupes « spécifiques », en vue notamment de la mise en œuvre du plan de travail. De plus, la plénière examinerait et adopterait, selon le cas, les résultats des évaluations de l'IPBES, comme le fait la plénière du GIEC. Les modalités d'intervention ainsi que la soumission d'informations et de demandes pertinentes par les participants devraient être établies à la première réunion de la plénière.

L'**organe exécutif (ou bureau) de l'IPBES** devrait être désigné par la plénière, en veillant à assurer une représentation géographique équilibrée, et l'expertise scientifique pluridisciplinaire nécessaire. Il est essentiel que l'expertise scientifique soit représentée au sein de l'organe exécutif/bureau afin que la prise de décision soit dûment informée, d'une manière analogue à la structure du GIEC ; constitué de la sorte, le bureau pourrait lui-même superviser les aspects scientifiques de la gouvernance de l'IPBES, si nécessaire, avec le soutien de groupes « spécifiques » temporaires. Les représentants des secrétariats des AME, des agences des Nations Unies et de la société civile devraient être habilités à participer activement à chaque point de l'ordre du jour de l'organe exécutif/bureau.

Il est proposé que des **groupes de travail permanents** soient établis avec une composition équilibrée au niveau régional et disciplinaire. On pourrait envisager quatre groupes de travail, un pour chaque besoin clé lié à l'IPBES. Chaque groupe de travail serait chargé de mettre en œuvre l'un des éléments clés du programme de travail de l'IPBES, à savoir : stimuler la production de savoirs, l'évaluation des connaissances, l'utilisation des connaissances, le renforcement des capacités. Des équipes dédiées en fonction des besoins d'activités spécifiques pourraient également être établies à partir de ces groupes de travail, du bureau ou de la plénière.

L'IPBES devrait être hébergée par une ou plusieurs agences des Nations Unies et/ou organisations intergouvernementales, et bénéficier de l'appui d'un **petit secrétariat distribué** qui fournirait un soutien administratif et technique à la plénière, au bureau et aux groupes de travail. Selon les fonctions et l'expertise des organisations concernées, les groupes de travail et les groupes « spécifiques » pourraient disposer de secrétariats techniques supplémentaires. Il y a des avantages considérables à attribuer des secrétariats techniques selon les besoins, à l'instar de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, et des unités d'appui technique du GIEC. Ces secrétariats décentralisés apportent une présence régionale, ainsi que l'expérience et les connaissances spécifiques aux organisations hôtes contribuant ainsi à certains éléments particuliers du programme de travail de l'IPBES. Si l'on veut assurer une transparence et mettre en œuvre la meilleure solution pour une IPBES efficiente et efficace, il est essentiel d'élaborer un ensemble objectif de critères pour la sélection des institutions qui offriront l'hébergement global à l'IPBES ainsi que l'hébergement des éléments de son secrétariat décentralisé.

---

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

Neville Ash Responsable Programme gestion des écosystèmes +41 22 999 0273 <a href="mailto:neville.ash@iucn.org">neville.ash@iucn.org</a>	Constanza Martinez Conseillère politique principale Service des politiques mondiales +41 22 999 0254 <a href="mailto:constanza.martinez@iucn.org">constanza.martinez@iucn.org</a>	Arnaud Collin Conseiller de la Directrice générale Bureau de la Directrice générale +41 22 999 0306 <a href="mailto:arnaud.collin@iucn.org">arnaud.collin@iucn.org</a>	Elodie Chêne Chargée de programme IPBES Programme gestion des écosystèmes +41 22 999 0354 <a href="mailto:elodie.chene@iucn.org">elodie.chene@iucn.org</a>
---	--	--	--

Siège mondial de l'UICN  
Rue Mauverney 28  
1196 Gland  
Suisse  
Fax: +41 22 999 0002

---